Article 31 du Règlement

gouvernement, du secteur non gouvernemental, du monde des affaires, du mouvement ouvrier, des Églises, des écoles, des collectivités et des simples citoyens.

Il dressera un plan d'action pour le gouvernement fédéral et en établira le calendrier. Le comité fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement et il a beaucoup de travail à abattre dans un temps relativement court. Son rapport final est attendu à la fin de cette année civile.

Pour l'instant, le comité est engagé dans la première phase de son mandat. Au cours de cinq tournées de neuf jours, il va tenir une série de consultations populaires, privées pour la plupart, dans plus d'une centaine de localités du Canada. Jusqu'ici, le comité a visité la Colombie-Britannique, ma province de l'Alberta, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Il tient actuellement des réunions en Ontario.

Il procède de cette façon afin de permettre aux femmes de partout au pays d'avoir accès à ses réunions et de s'y présenter pour parler de la situation qu'elles ont supportée pendant des années en silence et dans la peur, tellement elle est terrible et délicate.

Le comité devrait terminer la première phase de son mandat le mois prochain et publier un rapport provisoire d'ici le 27 mai 1992. Il entamera ensuite la seconde phase qui comportera des consultations publiques.

Du simple fait qu'il se penche sur cette question, ce comité favorise déjà la réalisation de l'ojectif d'information du public et aide à véhiculer le message disant que la violence faite aux femmes doit être un sujet de préoccupation pour tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de ce pays.

Le comité contribue à faire passer le message aux établissements, aux compagnies, aux associations professionnelles et aux syndicats. Il offre à toutes les couches de la société un milieu et une occasion pour se réunir et discuter du problème.

Le comité reçoit un accueil favorable partout au pays. Des femmes et des experts répondent à son invitation de participer au processus. Nous devons nous rappeler que le comité lui-même se compose en grande partie de ces experts.

Ces gens s'intéressent à cette question depuis bon nombre d'années. Les travaux du comité reçoivent une bonne couverture médiatique, et son passage dans des collectivités de tout le Canada favorise l'avènement de changements. Le gouvernement croit que c'est grâce à de telles activités de sensibilisation que nous pourrons arriver au degré de tolérance zéro contre la violence faite aux femmes au sein de notre société.

Plus il y aura de gens qui savent que cette violence existe et qui savent comment la reconnaître, moins il y aura de gens qui toléreront les facteurs sociaux, physiques et politiques qui contribuent à l'existence au sein de la société canadienne de pouvoirs par lesquels arrive la violence.

Plus la société sera intolérante envers les mauvais traitements et la violence, plus elle se montrera compréhensive envers les victimes, plus il sera facile pour les femmes de tenir tête aux auteurs de ces mauvais traitements.

Certains soutiennent que nous en savons déjà assez sur la violence faite aux femmes et que nous n'avons plus besoin de nouvelles études. Mais comme les recherches sont fragmentées et éparpillées, les personnes, les groupes et les collectivités doivent dépenser beaucoup d'énergie pour trouver l'information et les solutions. La plupart du temps, ils trouvent des réponses qui soulèvent davantage de questions qu'elles apportent de solutions.

Le travail du comité sera très utile pour remédier à cette situation. Il regroupera ce que nous savons sur la violence contre les femmes et mettra l'information à la disposition de tous ceux qui en ont besoin. Ses travaux ajouteront aux connaissances que nous possédons déjà. Ils permettront de cerner ce que nous ignorons et ce qui nous reste encore à trouver.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est maintenant 13 heures. Au moment de la reprise du débat, à 15 heures, le député disposera encore de dix minutes plus une autre période de dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'IRAN

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, Nathan Abramowitz m'a en-